

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de FURSAC

L'an **deux mille vingt, le dix juillet, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **FURSAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Olivier MOUVEROUX**.

Étaient présents : M. Olivier MOUVEROUX, M. Jacky CARIAT, Mme Catherine BATAILLE, Mme Bernadette DUSSOT, M. Thierry DUFOUR, Mme Lynette RENAUD, Mme Jeannine LEFORT, M. Jean BETOLAUD DU COLOMBIER, Mme Ghyslaine VIOLET, Mme Marie-Christine GUYON, M. Jean TIXIER, M. Robert GENY, M. Jean-Luc MERLAUD, Mme Catherine DUBOIS, Mme Sylvie DURAND, M. Jean-Marie VITTE, M. Xavier QUINCAMPOIX, M. Raphaël MAUMY, Mme Jeanne BOURREL.

Étaient absents excusés : M. Christophe CAMPORESI, Mme Nadine DJABALLAH, M. Thierry PAPYN, Mme Priscilla PHILIPPON.

Procurations : M. Christophe CAMPORESI en faveur de M. Thierry DUFOUR, Mme Nadine DJABALLAH en faveur de Mme Sylvie DURAND, M. Thierry PAPYN en faveur de M. Olivier MOUVEROUX, Mme Priscilla PHILIPPON en faveur de M. Jean-Marie VITTE.

Secrétaire : Mme Sylvie DURAND.

Approbation du procès-verbal (PV) de la séance du conseil municipal du 11/06/2020:

Le PV ne soulève pas d'observation, il est approuvé, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-035 : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R. 133 du code électoral, présidé par le maire et comprenant les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mmes Bernadette DUSSOT et Jeannine LEFORT (les plus âgées) et Mme Jeanne BOURREL et M. Raphaël MAUMY (les plus jeunes).

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général de mars et juin 2020.

L'effectif légal du conseil municipal est celui correspondant au nombre de sièges qui étaient à pourvoir dans la commune nouvelle pour ce renouvellement, en application de l'article L. 2113-8 du CGCT.

Le nombre de délégués est déterminé en application de l'article L. 284 : il convient de prendre le nombre de délégués auquel aurait droit une commune de la strate démographique immédiatement supérieure à celle de la commune nouvelle (l de l'article L. 290-2), **soit 7 délégués**.

Des suppléants sont élus dans toutes les communes. Ils sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte de droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués.

Le nombre de suppléants est déterminé par rapport au nombre de délégués élus dans les communes de moins de 9 000 habitants.

Nombre de délégués titulaires
6 à 10

Nombre de suppléants
4

Il est proposé au conseil municipal de :

- procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste de candidats respectant les règles de parité a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par M. Olivier MOUVEROUX:

23 suffrages obtenus soit 7 mandats de délégués

23 suffrages obtenus soit 4 mandats de suppléants

Titulaires :

- 1 Olivier MOUVEROUX
- 2 Catherine BATAILLE
- 3 Jacky CARIAT
- 4 Bernadette DUSSOT
- 5 Christophe CAMPORESI
- 6 Lynette RENAUD
- 7 Thierry DUFOUR

Suppléants :

- 1 Jeannine LEFORT
- 2 Jean BETOLAUD DU COLOMBIER
- 3 Ghyslaine VIOLET
- 4 Jean TIXIER

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION
